

panorapresse.ouest-france.fr

Éducation. Une délégation manchoise a rencontré Anna Pic la semaine dernière Les AESH tirent encore la sonnette d'alarme

3-4 minutes

Les AESH tirent encore la sonnette d'alarme

La semaine dernière, la députée [Anna Pic](#) a reçu des représentants de la FSU Manche, de Sud Éducation Manche ainsi que quatre accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). L'objectif était d'échanger sur leurs conditions de travail et leur situation professionnelle.

Cette réunion faisait suite à une mobilisation organisée dans le cadre d'un appel national. Elle s'était tenue le 16 décembre à [Cherbourg](#). Une vingtaine de manifestants y avaient participé, sans pouvoir rencontrer la députée ce jour-là.

Un statut rejeté, une colère intacte

Lors de cet échange, les accompagnants ont exprimé leur fort mécontentement après le rejet, le 7 janvier au Sénat, de la proposition de loi visant à créer un statut de fonctionnaire d'État de catégorie B pour les AESH, aujourd'hui employés sous contrat. Selon la FSU Manche, ce statut aurait permis de freiner « la multiplication des démissions et des demandes de ruptures conventionnelles » dans la profession.

La rencontre a aussi été l'occasion de rappeler la grande précarité des accompagnants d'élèves en situation de handicap. La FSU souligne que les AESH figurent parmi les personnels « les plus précaires de la fonction publique », avec « une volonté de l'État de les maintenir sous le seuil de pauvreté ».

Dans la [Manche](#), 68 % des AESH travaillent avec des temps partiels imposés de 24 heures par semaine, ce qui correspond à un salaire moyen d'environ 850 euros par mois. Une situation qui contraint nombre d'entre eux à cumuler plusieurs emplois, souvent au détriment de leur santé, selon l'organisation syndicale.

Les quatre AESH, ainsi que les syndicats FSU Manche et Sud Éducation Manche, ont également abordé la question de l'inclusion des élèves en situation de handicap.

Ils se sont appuyés sur la loi du 11 février 2005, qui pose le principe de l'égalité des droits et des chances pour les personnes en situation de handicap.

68 %

**des AESH travaillent
en temps partiel imposé
de 24 heures par semaine.**

Les syndicats et les professionnels rappellent que cette égalité ne peut être effective sans moyens humains suffisants. Dans la [Manche](#), 2 138 enfants disposent d'une notification d'accompagnement. Parmi eux, 112 n'ont toutefois aucun AESH pour les accompagner, selon la FSU Manche.

Le syndicat ajoute que plusieurs élèves ne bénéficient que d'un accompagnement partiel. Une situation qualifiée de « scandale institutionnel » par les syndicats et les AESH, qui ont tenu à en faire part à la députée [Anna Pic](#).

Louise BOERI



Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) demandent plus de moyens pour faire leur travail. | Julien MUNOZ